

Portrait social

Communauté de communes
Aunis sud



Sur la Communauté de communes Aunis Sud, **15 019 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **45%** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 27% à 49% selon les communautés de communes et d'agglomération.

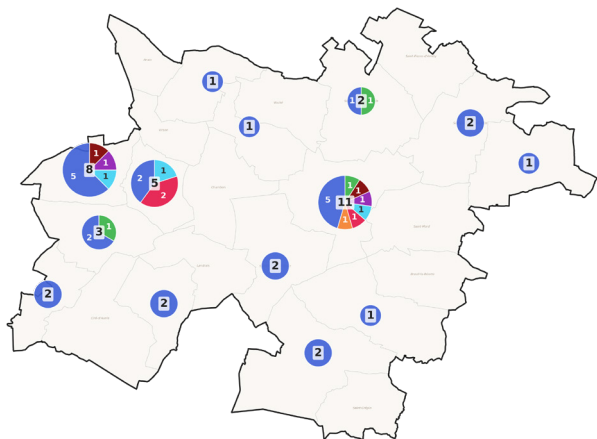
Le territoire compte **35% de personnes isolées sans enfant** parmi la population allocataire globale (48,6 % au niveau départemental).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu.

11% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (13% au niveau départemental, 15% au niveau national).

1 674 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires, vivent 1 502 enfants.**

Nombre d'équipements financés par une prestation de service



Type d'activité	Nb équip.
ALSH Accueil Loisirs Sans Héberg.	29
CS Centre Social	1
EAJE Étab. Accueil Jeune Enfant	3
EVS Espace de Vie Sociale	3
LAEP Lieu Accueil Enfants Parents	2
PSJEUNE Prestation Jeunes	2
RPE Relais Petite Enfance	3
TOTAL	43

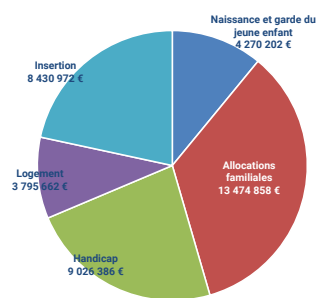
Note : La carte situe le lieu d'implantation de l'équipement mais celui-ci peut être à rayonnement intercommunal ou itinérant.

Le poids financier de la Caf sur le territoire

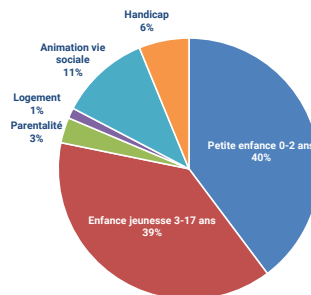
41,2M€

- **39 M€** de prestations familiales soit 5% des dépenses à l'échelle du département.
- **2,2 M€** en Action sociale, aides versées aux familles et aux partenaires (5% du département).

Financements en Prestations familiales



Financements en Action sociale

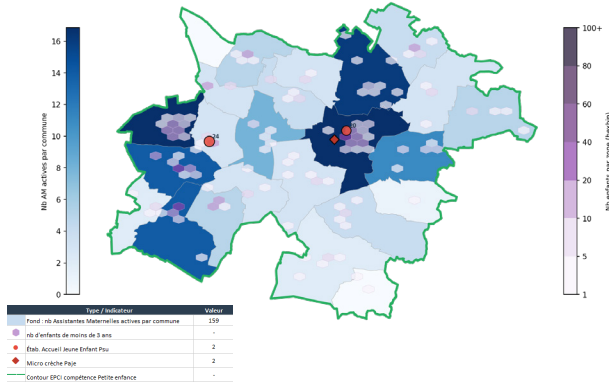




Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

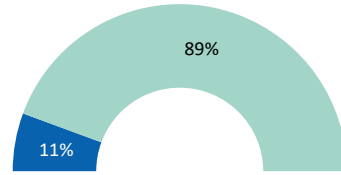


La Caf de la Charente-Maritime soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

Avec un total de **703 places** (nombre d'enfants de 2 ans scolarisés, garde à domicile, assistants maternels, accueils en crèches), le taux de couverture de l'accueil du jeune enfant sur la communauté d'agglomération Aunis Sud s'élève, en 2022, à 71 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Premier mode d'accueil, l'offre des assistants maternels couvre **84% des places**. L'offre d'accueil individuel et collectif est relativement bien située au regard de la présence des enfants de moins de 3 ans (carte).

Familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans



- Part des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans
- Part des couples avec enfants de moins de 3 ans

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : seuls **48 enfants** ont des parents qui la perçoivent à taux plein. Entre 2023 et 2025 le nombre de grossesses en cours au 31 décembre est passé de 48 à 53.

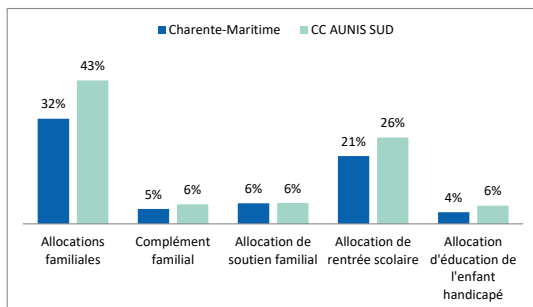
La part des **familles monoparentales** avec enfants de moins de 3 ans est de 11% contre 89% pour les familles en couples. Le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans représente 21% de l'ensemble des familles de la communauté de communes.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

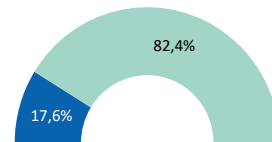
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- **43%** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6% perçoivent un complément familial,
- **26%** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **6%** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **6%** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Familles allocataires avec enfants entre 3 et 11 ans

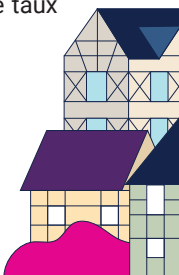


- Part des familles monoparentales avec enfants entre 3 et 11 ans
- Part des couples avec enfants entre 3 et 11 ans

Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité avec un peu plus de **70 678 €** permettant de financer les actions et structures.

La part des **familles monoparentales** avec enfants entre 3 et 11 ans est de 17,6% contre 20% sur le département. Le taux est stable depuis 2023 (+0.3 point).

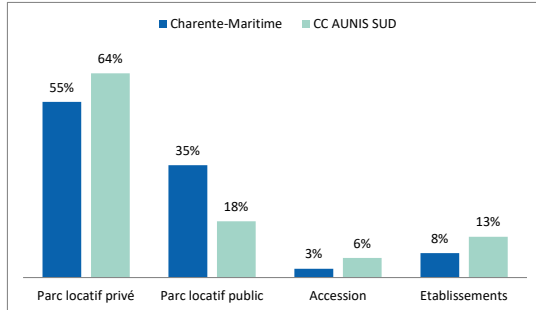




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **1 407** foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **2 749 personnes**, soit **8% de la population** totale du département. La communauté de communes se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé qu'au niveau national (66% contre 55% en Charente Maritime) et une part moins importante pour ceux du public (15% contre 35% en Charente Maritime).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Charente-Maritime	CC Aunis Sud
Parc locatif privé	221 €	235 €
Parc locatif public	203 €	211 €
Accédants	168 €	201 €
Établissement	198 €	204 €

Source : Caf 2024

Les montants moyens de l'aide au logement sont en moyenne supérieurs à ceux de la Charente Maritime quelque soit le type de logement. Ce qui pourrait s'expliquer par un niveau de loyer plus élevé et une structure socio-économique plus modeste.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **548 foyers** sur le territoire. Parmi eux, 19% ont moins de 30 ans, 53% sont des personnes isolées et 14% sont des familles bénéficiaires de la majoration isolement.

> **2 004 allocataires** bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35% des foyers allocataires (37% au niveau départemental).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour **145 foyers** en 2024.

> **759 personnes** sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et 61% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (57% au niveau départemental).

Sur le territoire, **289 familles** bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh) pour 317 enfants de moins de 18 ans. Parmi eux, 164 ont été accueillis dans les structures financées par les prestations de service (10 en Eaje et 154 en Alsh soit 52%).

138 906 € d'aides ont été versées aux partenaires porteurs d'un projet inclusif.

Profil des personnes en situation de handicap

759

BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

20%

DES BÉNÉFICIAIRES ONT DES ENFANTS

317

ENFANTS SONT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AEÉH

1 ENFANT SUR 2

BÉNÉFICIAIRE DE L'AEÉH EST ACCUEILLI EN EAJE ET EN ALSH



L'actualité des territoires

La Convention territoriale globale Aunis sud en 2025

L'équipe de pilotage a accueilli un deux nouveaux chargés de coopération, dont un nouveau chargé de coopération stratégique.

Petite enfance

Au 1er janvier 2025, la Communauté de communes Aunis Sud est devenue **Autorité organisatrice du service public petite enfance**.

Dès le mois de février, quatre rencontres ont été organisées avec les acteurs de la petite enfance et de la parentalité afin de mettre en place le service public de la petite enfance.

Deux focus spécifiques ont été réalisés sur l'offre d'accueil individuel en avril, au côté des service de la Pmi. Il s'agissait également de confirmer les relais petite enfance dans leur rôle d'observatoire de l'offre du territoire.

Enfance jeunesse

Au cours de l'année, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les acteurs enfance-jeunesse. L'un des objectifs est la **création d'un projet éducatif partagé**.

Par ailleurs, les structures jeunesse du territoire se sont formées ensemble durant deux jours sur des méthodes d'intelligence collective et ont organisé ensemble une escape game à destination des jeunes. A l'issue, chaque jeune a reçu un flyer lui donnant accès aux coordonnées et aux actions des structures du territoire.

Animation de la vie sociale

Le Cac (centre d'animation et de citoyenneté) a renouvelé ses agréments Animation globale et coordination, et Animation collective familles.



Inclusion

La chargée de projet Enfance, Jeunesse, Famille et Handicap a organisé trois rencontres du réseau handicap.

Pour rappel, elle met à jour **deux padlets recensant les ressources handicap** :

- un padlet dédié aux ressources numériques "*Ressources communes Handicap & Inclusion*"
- un padlet dédié aux acteurs locaux et leurs actualités "*Carnet d'adresse Handicap*"

Logement

Un groupe de travail *logement* a été mis en place en mai 2025 en vue de répertorier l'ensemble des acteurs logement du territoire, de les présenter ; d'observer l'offre et les besoins du territoire en mobilisant notamment l'étude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Le groupe se saisira d'ailleurs, à cet effet, des renouvellements des diagnostics du Pluiv, de l'Abs et de la Ctg.

En fin d'année, le choix a été fait qu'il devienne le groupe de travail Habitat pour élargir la réflexion des acteurs autour de ce que génère l'habitat, dans un parcours de vie et de développer des solutions de logement sur le territoire.

Enfin, outre les rencontres prévues par la comitologie, la Communauté de communes Aunis Sud a fait appel à **un intervenant pour animer une conférence gesticulée** à destination des habitants pour encourager l'engagement citoyen. Il a ensuite coanimé le séminaire d'évaluation annuel de la Convention territoriale globale.

